



Comme à son habitude, le SNCTA a utilisé la voie du dialogue social afin de traiter la problématique du rattrapage de l'inflation. Alors que les négociations protocolaires ont acté le fait de ne pas revenir sur l'inflation de l'année 2023, les discussions étaient parfaitement claires sur le fait que celle des années suivantes devrait être prise en compte.

Le SNCTA ne saurait accepter que le travail des contrôleurs aériens, la productivité apportée par le Protocole ainsi que le service public de la navigation aérienne, soient dévalués année après année. Par conséquent le SNCTA revendique :

- ☺ le rattrapage de l'inflation de 2024, via une revalorisation des primes ;
- ☺ la mise en place d'une instance de dialogue social annuelle, en cohérence avec les règlements européens qui prévoient la compensation de l'inflation via l'ajustement des taux de redevances.

Le SNCTA rappelle que :

- ☺ le contrôle aérien français est entièrement financé par les plans de performance européens et qu'à ce titre, le rattrapage de l'inflation ne coûte rien au budget général de l'État, ni au contribuable ;
- ☺ le rattrapage de l'inflation est déjà facturé et payé par les compagnies aériennes et qu'il n'appelle qu'à être fléché dans le prochain projet de loi de finances.

Le SNCTA dépose un préavis de grève nationale le jeudi 18 septembre 2025 pour l'ensemble des contrôleurs aériens ICNA et TSEEAC ainsi que les agents de la vigie trafic de CDG.

Pour les opérationnels : de la prise de service du matin à la fin du service de nuit le lendemain matin

